





# **EN CAS D'INCENDIE**

Rappel des consignes

**Appelez les pompiers : N°18** (ou le 112)



### Quelques pistes pour bien vous préparer :

- Il est interdit d'encombrer les escaliers et communs d'affaires personnelles (poussettes, vélo, meubles...). Cela entrave l'évacuation et les encombrants sont des sources de combustible.
- Assurez vous de pouvoir évacuer rapidement de votre logement
- Ne prenez pas l'ascenseur pour évacuer, prenez les escaliers (s'ils ne sont pas enfumés)
- Retenez cette expression : « Là où il y a de la fumée, il ne faut pas aller » En cas de fumée, mettez un mouchoir devant le nez et baissez-vous, l'air frais se trouve près du sol.

## A chaque situation la bonne réaction







### Si l'incendie se déclare chez vous et que vous ne pouvez pas

l'éteindre immédiatement :

#### Évacuez les lieux,

- Fermez la porte de la pièce en feu et celle de votre logement. cela retardera la propagation du feu et des fumées,
- Sortez par l'issue la plus proche et appelez les pompiers

#### Si l'incendie se déclare à l'étage du dessous ou sur votre palier :

Restez chez vous, les fumées dues à l'incendie risquent d'envahir les couloirs, les escaliers et ainsi de vous intoxiquer.

- Fermez la porte de votre logement, mouillez-la et calfeutrez-la avec un linge humide,
- Manifestez-vous à la fenêtre, pour que les sapeurs-pompiers puissent vous voir en arrivant sur les lieux,
- Ne cherchez pas à évacuer à tout prix : évitez les fumées.

## Si l'incendie est au-dessus :

Sortez par l'issue la **plus proche** si vous pouvez évacuer en toute sécurité.

**Toutes les infos** à retrouver sur le cahier astuces «risque incendie»



